

Pour diffusion immédiate
CNW Code 68
Hebdos et médias de la Montérégie

Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecœur

L'audience publique se poursuit le 22 octobre 2024

Québec, le 1^{er} octobre 2024 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de Pierre Magnan, président, et de Jacques Bénard, commissaire, annonce la tenue de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet de valorisation des matières résiduelles dangereuses à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecœur par Triumvirate Environmental inc. à compter du 22 octobre 2024 à 19 h au Centre multifonctionnel de Contrecœur. Les séances se poursuivront les jours suivants selon la participation publique et les besoins de la commission, en tenant une séance en après-midi, puis une en soirée.

La deuxième partie de l'audience publique est consacrée exclusivement à l'audition des mémoires, des opinions verbales et des suggestions des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission.

Date : Le mardi 22 octobre 2024

Heure : 19 h

Endroit : Centre multifonctionnel de Contrecœur, Salle Norambar
475, rue Chabot, Contrecœur

Aussi en direct sur le [site Web](#) et la [page Facebook](#) du BAPE

Comment participer?

Il y a plusieurs façons de donner son point de vue.

D'abord, il est possible de s'adresser à la commission à l'occasion d'une séance publique, que ce soit pour résumer un mémoire ou s'exprimer verbalement sur le projet.

Les personnes qui privilégient cette option doivent prendre rendez-vous avant le 7 octobre à 16 h en remplissant le formulaire [Je parle à la commission](#) ou en téléphonant au 1 800 463-4732. Les participantes et participants peuvent également déposer un mémoire sans le résumer en séance.

Rappelons qu'un mémoire est un document servant à exposer des préoccupations ou des opinions sur un sujet. Il permet également de développer et de préciser les arguments qui soutiennent ces opinions. La date limite pour envoyer un mémoire au BAPE est le 17 octobre à 16 h. Il suffit de remplir le formulaire [Je transmets un mémoire](#), ou encore, de l'acheminer par la poste, au 140, Grande Allée Est, bureau 650, Québec (Québec) G1R 5N6.

La commission offre aussi, à celles et à ceux qui ne souhaitent pas rédiger un mémoire ou s'exprimer verbalement en séance, l'option de lui faire parvenir un court commentaire (moins de 1 000 caractères) ou une image commentée. Pour ce faire, il suffit de remplir les formulaires [Je transmets un commentaire](#) ou [Je transmets une image commentée](#) avant le 17 octobre à 16 h.

Les modalités de participation ainsi que des indications concernant la préparation d'un mémoire ou d'une opinion verbale se trouvent dans la page [Je donne mon point de vue](#) et dans la section [Participer](#) du site Web du BAPE.

Où consulter la documentation sur le projet?

L'ensemble de la documentation est disponible en version électronique dans [le site Web du BAPE](#), où les transcriptions des séances de la première partie de l'audience et les autres documents déposés dans le cadre des travaux de la commission d'enquête sont regroupés. La documentation initiale du projet est également disponible dans le [Registre des évaluations environnementales](#), sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Les documents peuvent aussi être consultés à la bibliothèque municipale de Contrecoeur située au 5000, route Marie-Victorin à Contrecoeur. Il est également possible de communiquer avec le BAPE pour obtenir plus d'informations.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Elle doit remettre son rapport au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette, au plus tard le 23 janvier 2025. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour le rendre public.

À propos du BAPE

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement que lui confie le ministre responsable de l'Environnement et qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux et abonnez-vous à l'infolettre, [L'heure juste](#).



– 30 –

Source : Véronique Beaulieu
Conseillère en communication
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
581 925-0654 ou 1 800 463-4732
mdr.contrecoeur@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca